

L'ASSURANCE DES PARCS AUTOMOBILES ET LA LOI SUR LES ACCIDENTS DE CIRCULATION

BA124 2 jours (14h) 1 450,00 €^{HT}

Objectifs

Comprendre la construction des contrats d'assurance flottes automobiles • Sélectionner les garanties à souscrire et connaître leur mode de tarification • Mettre en place et conduire une consultation de marché

Profil Stagiaire(s)

responsables assurance et collaborateurs du service « assurances », responsables de flottes et leurs collaborateurs, responsables d'achat intervenant dans les consultations d'assurance

Profil Animateur(s)

consultant spécialisé en assurance de dommages

PROGRAMME

1ère partie : l'assurance flottes

Introduction

Intervenants

Types de flottes

Quels véhicules assurer ?

Exercice : Au vu de photos de matériels, identifier ceux qui doivent légalement être assurés comme véhicules

Garanties spécifiques aux flottes

Responsabilité des engins (manutention, chantier, etc.)

Garantie en valeur financière des véhicules en location de longue durée

Assurance missions des collaborateurs

Cas pratiques : Examen de cas d'intervention des 3 garanties étudiées

Apprécier le coût d'une assurance flotte

Enseignements tirés des statistiques : fréquence, coût moyen de sinistre, ratio sinistres/cotisations

Modalités de tarification : parc de moins de 50 véhicules, flottes importantes

Réduction du coût de l'assurance grâce à la prévention

Exercices : calculer et interpréter les ratios étudiés. Approche d'une tarification à partir de la statistique

Gestion d'une assurance flotte

Etats de parc et cartes vertes

Facturation des cotisations

Clause de participation aux bénéfices

Modalités de régularisation de cotisation

Cas pratique : étude de cas portant sur la portée des cartes vertes, la participation aux bénéfices et la régularisation des cotisations.

2ème partie : la Loi Badinter (5 juillet 1985)

Champ d'application de la Loi

Accident de circulation

Notion d'implication d'un véhicule terrestre à moteur

Accidents complexes

Territorialité de la Loi

Cas pratique : déterminer si la Loi Badinter s'applique et qui se trouve responsable dans des situations d'accidents

Contactez-nous

Conseiller formation

09 88 66 10 00

inscriptions@demoss.fr

Nos sessions

4 - 5 nov. 2021 : Paris / A Distance

L'ASSURANCE DES PARCS AUTOMOBILES ET LA LOI SUR LES ACCIDENTS DE CIRCULATION

BA124

2 jours (14h) 1 450,00 €^{HT}

Conditions d'exonération du responsable

Faute du conducteur victime

Faute d'un non-conducteur victime

Cas des ayants droit (victimes par ricochet)

Domage recherché volontairement

Cas pratique : déterminer les droits à indemnisation des victimes et personnes lésées dans les situations présentées

Procédures d'offre et d'indemnisation

Obligations de l'assureur à l'ouverture du dossier de sinistre

Expertise médicale

Procédures d'offre d'indemnité aux victimes

Intervention des tiers payeurs (Sécurité sociale, employeur, etc.)

Transaction et le règlement

Cas pratique : calculer le délai d'offre s'imposant à l'assureur.

Méthode pédagogique

Remise aux participants de fiches de synthèse sur les thèmes abordés

Les sessions "A distance" sont réalisées avec l'outil de visioconférence Teams, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.

Moyens pédagogiques et techniques de mise en œuvre

Nos formateurs DEMOS sont recrutés conformément aux spécifications mentionnées pour chaque formation. Ce sont des professionnels en activité et/ou des experts dans leur domaine.

Ils utilisent des méthodes et outils appropriés aux formations qu'ils dispensent et adaptent leur pédagogie au public accueilli.

Par ailleurs, nos centres de formation DEMOS sont tous équipés :

- Salles de formation lumineuses, spacieuses, design, ergonomiques, mobiles et équipées d'écrans plasma, de PC portables/fixes si nécessaire à la formation suivie.
- Accès au wifi haut débit sur l'ensemble des lieux
- Espace de co-learning et webcorners
- Cafés, collations et rafraîchissement sont offerts

Et tous sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Le dispositif de suivi et d'évaluation

Pour assurer un suivi individuel, Demos a mis en place 2 types d'évaluation :

- Des évaluations des acquis en cours et en fin de formation

Elles peuvent être faites de différente manière selon le contenu de la formation suivie :

Quiz, exercice pratique, étude de cas, jeu de rôles, mise en situation, soutenance devant un jury pour les formations à finalité certifiante.

- Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

En complément

Avant cette formation vous pouvez suivre :

- Marché, Acteurs et Enjeux de l'Assurance

Après cette formation vous pourrez suivre :

- La Loi Hamon appliquée aux assurances auto et multirisques